



Elimination des déchets spéciaux des ménages – Essai pilote de collectes mobiles

Entre octobre 2020 et novembre 2021, le Service de l'environnement organise un essai pilote pour permettre la collecte des déchets spéciaux des ménages en toute sécurité et garantir une élimination conforme à la législation environnementale.

Qu'est-ce qu'un déchet spécial et comment doit-il être éliminé ?

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément (voir les exemples ci-après). En aucun cas, ils ne peuvent être jetés à la poubelle ou aux toilettes. Beaucoup de ces déchets sont également des marchandises dangereuses et sont donc soumis à des réglementations particulières en matière de transport.

En résumé, des connaissances spécifiques sont nécessaires à la prise en charge conforme des déchets spéciaux.

Où ramener les déchets spéciaux des ménages ?

> En priorité vers les lieux d'achat :

- > L'établissement de vente est tenu de reprendre des utilisateurs non professionnels, en vue de leur élimination correcte, les substances et les préparations dangereuses. Les petites quantités sont reprises gratuitement.
- > Les pharmacies et les drogueries participent à la collecte et à l'élimination dans les règles de l'art des produits thérapeutiques périmés ou altérés.

> Lors des essais pilotes de collecte mobile dans votre région (NOUVEAU) :

Points de collecte mobile	Lieux	Dates	Heures
Belfaux	Devant la déchetterie Route des Prés 1782 Belfaux	31 octobre 2020 12 juin 2021 30 octobre 2021	13h30 - 15h30
Belmont-Broye (Domdidier)	Parking de la gare de Domdidier Impasse de la Gare 2 1564 Domdidier	31 octobre 2020 12 juin 2021 30 octobre 2021	9h30 - 11h30
Estavayer (Lully)	Edilité (ancienne déchetterie) Route de Lully 64 1470 Lully FR	14 novembre 2020 26 juin 2021 13 novembre 2021	9h30 - 11h30
Prez (Prez-vers-Noréaz)	Parking derrière l'administration communal Route de Fribourg 19 1746 Prez-vers-Noréaz	7 novembre 2020 5 juin 2021 6 novembre 2021	9h30 - 11h30
Châtel-St-Denis	Entre le centre de tri et le dépôt de branches Route de Palézieux 175 1618 Châtel-St-Denis	24 octobre 2020 5 juin 2021 23 octobre 2021	13h30 - 15h30
Ursy	Parking de la salle communale Rue de l'Eglise 6 1670 Ursy	24 octobre 2020 19 juin 2021 23 octobre 2021	9h30 - 11h30

Lors des collectes mobiles, des spécialistes sont à disposition pour réceptionner les déchets spéciaux des ménages, aux conditions suivantes :

- > Seules les personnes privées peuvent remettre des déchets spéciaux issus de leur ménage.
 - > La quantité maximale admise est de **20 kg/personne**.
 - > La reprise des déchets spéciaux ménagers est **gratuite**.
 - > Aucun déchet provenant de l'industrie ou de l'artisanat n'est accepté, ceux-ci doivent être éliminés directement par leur détenteur auprès d'une entreprise d'élimination autorisée.
 - > Pour des raisons de sécurité, les déchets doivent demeurer, dans la mesure du possible, dans les emballages d'origine.
 - > Les tubes fluorescents, batteries, extincteurs et bonbonnes de gaz ne sont pas repris dans les collectes mobiles.
- > Il est aussi possible de remettre les déchets spéciaux des ménagers **à une entreprise d'élimination (centre de tri privé) ou dans la déchetterie de votre commune** si elle reprend ce type de déchets.

Liste de déchets spéciaux des ménages repris dans les collectes mobiles :

Type de déchet		Code OMOd	
	Peintures, colles et vernis avec solvant	Peintures, colles, vernis, mastics, cires, résines contenant des solvants	20 01 27
	Peintures, colles et vernis sans solvant	Dispersions aqueuses, peintures à l'eau, abrasifs, plâtres, crépis	20 01 28
	Solvants ménagers	Diluants, alcools ménagers, white-spirit, liquide de refroidissement, lave-glace, antigel, liquide de frein, essence, gazole	20 01 13
	Acides	Acide chlorhydrique, acide sulfurique, détartrant	20 01 14
	Bases	Soude, soude caustique, hydroxyde de sodium, potasse, lessives alcalines, décapants	20 01 15
	Médicaments	Sirops, pilules, sprays sans gaz propulseur <i>Sont exclus de cette catégorie les médicaments cytostatiques et les déchets pointus ou tranchants (aiguilles de seringue p.ex.)</i>	20 01 32
	Phytosanitaires	Désherbants, pesticides, fongicides, insecticides, produits de traitement du bois, engrais, fertilisants, ainsi que leurs emballages vides	20 01 19
	Aérosols	Tout type de sprays avec gaz propulseur : peintures, produits cosmétiques, médicaments, insecticides <i>Sont exclus de cette catégorie les bouteilles de gaz et les extincteurs</i>	16 05 04
	Déchets avec du mercure	Thermomètres, médicaments avec mercure, amalgames dentaires, mercure pur (métal liquide)	20 01 94
	Produits chimiques Déchets spéciaux inconnus		20 01 98 ou à convenir avec l'entreprise d'élimination

Annexe : Entreprises d'élimination

Les entreprises d'élimination sont des centres de tri privés qui collectent les déchets des communes, des entreprises et des particuliers.

Entreprise	Adresse	Localité	Téléphone
Andrey Transports SA	Route du Pafuet 131	1724 Le Mouret	+41 26 413 92 09
Angelo Raetzo AG	Schlossacher 10	1715 Alterswil	+41 26 494 17 21
Bühlmann Recycling SA	Crauxstrasse 4	1797 Münchenwiler	+41 26 672 33 00
Freiburghaus AG Muldenservice-Recycling	Chrummatt 50	3175 Wünnewil - Flamatt	+41 31 741 94 94
Haldimann AG	Grande Ferme 8	3280 Morat	+41 26 411 95 00
Karl Kaufmann AG Recycling	Route du Fer 10	1762 Givisiez	+41 26 460 75 80
Küffer AG	Galteren 21	1712 Tafers	+41 26 494 12 76
Récupération RG SA	La Guérite 31	1541 Sévaz	+41 26 663 95 95
Huber Etter & Fils SA	Rue du Russon 60	1628 Vuadens	0800 19 08 08
SFR Société fribourgeoise de recyclage SA	Rte de la Comba 50	1725 Posieux	+41 26 401 25 15
Sogetri SA	Route des Tuileries 9	1754 Rosé	0800 812 813

L'ensemble des entreprises d'élimination est répertorié sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement : www.veva-online.ch.